

Soulagement des petits pêcheurs artisans de bar après le Conseil des ministres des 14 et 15 décembre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plateforme de la Petite Pêche Artisanale Française

Ken Kawahara

Secrétaire

Tel: +33 06 25 10 32 95

ken.kawahara@plateforme-petite-peche.fr

www.plateforme-petite-peche.fr

Facebook : [Plateforme-Petite-Pêche](https://www.facebook.com/Plateforme-Petite-Pêche)

Twitter : [@Ppetitepeche](https://twitter.com/Ppetitepeche)

Contrairement à l'an dernier, le Conseil des ministres des pêches de l'Union Européenne est parvenu à un accord au sujet du bar. Cet accord permet aux métiers de l'hameçon et du filet de bénéficier d'un arrêt biologique de 2 mois en février et mars 2016 et d'une limite mensuelle de capture de 1,3 tonnes contre 6 mois et 1 tonne mensuelle pour les autres métiers (chalut de fond, chalut pélagique, senne danoise, bolinche). Comme l'a annoncé le commissaire européen Karmenu Vella, **ces mesures spécifiques ont été prises compte tenu de la forte dépendance économique au bar de la petite pêche et de son faible impact sur la ressource et l'environnement.**

Nous nous félicitons que l'Union Européenne **tienne enfin compte de critères environnementaux, sociaux et économiques**, conformément à la nouvelle Politique Commune des Pêches, lors de l'établissement de mesures d'accès et de régulation de l'effort de pêche.

Nous voulons aussi exprimer **notre gratitude aux parlementaires, français et européens, ainsi qu'aux membres du gouvernement français, qui ont soutenu cette vision d'avenir de la pêche** en France et en Europe.

Des mesures appropriées mais qui ne sauveront pas les pêcheurs

Cependant, il faut rappeler que ces mesures interviennent dans un contexte halieutique extrêmement dégradé. Si elles laissent entrevoir une lueur d'espoir, **ces nouvelles règles ne garantissent pas pour autant aux pêcheurs qu'ils passeront les prochaines années sans dommages.**

Les captures des ligneurs sont en nette diminution depuis une dizaine d'années, avec une accélération ces toutes dernières années. Le passage de la taille minimale de débarquement du bar à 42 cm a été perçu par les pêcheurs comme **économiquement intenable**, sans évoquer de quota mensuel ni de période d'arrêt biologique.

Malheureusement, avec une aussi mauvaise situation du stock, les pêcheurs ne sont pas assurés de pouvoir survivre et passer la prochaine période de reconstitution du stock. C'est pourquoi **nous demandons que des dispositifs d'aide soient mobilisés par la France et par l'Union Européenne pour aider les petites entreprises à rester à flot.**

Et après ?

Il faut rappeler que ces mesures ne concernent que l'année 2016. De manière générale, pêcher au Rendement Maximal Durable (RMD) imposera de pêcher bien moins qu'avant. Et l'objectif du RMD fixé par la Commission Européenne **implique une réduction drastique des limites de captures de bar pour les années 2017 et 2018 autour de 900 tonnes** et à très long terme autour de 2000 tonnes.

Il serait inadmissible de voir se reproduire le scénario de cette année et son « suspens » intolérable. Les petits pêcheurs **doivent maintenant pouvoir se projeter à nouveau dans l'avenir.** La Commission Européenne doit leur garantir, au titre de la nouvelle Politique Commune des Pêches, un accès préférentiel à la ressource en bar. Il est donc **urgent d'établir un plan de reconstitution et de gestion du bar à long terme, qui tienne compte de la petite pêche.**

Des premiers signes inquiétants dans le golfe de Gascogne

Encore une fois, nous sommes inquiets de l'absence de réactions concernant le bar dans le golfe de Gascogne. **Des mesures de gestion doivent impérativement être appliquées sans tarder pour éviter le renouvellement d'une telle catastrophe !** Ni l'Etat français ni les pêcheurs ne peuvent invoquer le manque de volonté des autres Etats Membres pour ce stock, la France étant quasiment l'unique bénéficiaire de ce stock avec 97% des captures.

Les pêcheurs que nous interrogeons font déjà état d'une ressource en diminution dans cette zone. Les données, encore incomplètes, des ventes en criées de l'année 2015 **montrent une baisse des tonnages pour l'ensemble des métiers de -35 % par rapport à la moyenne des tonnages de vente en criée entre 2012 et 2014** (données FranceAgriMer). Bien qu'il soit encore impossible d'en tirer des conclusions précises quant à une dégradation possible du stock, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un chiffre inquiétant, **qui ne fait que confirmer l'urgence d'agir dans le golfe de Gascogne**, en augmentant de manière progressive la taille minimale de capture et en imposant une période d'arrêt biologique lors de la reproduction.

La Plateforme de la Petite Pêche Artisanale Française porte la voix de l'ensemble des petits pêcheurs artisans utilisant des techniques de pêche avec un faible impact environnemental et représentant le plus de bénéfices socio-économiques pour l'ensemble de la société. Au travers des pêcheurs adhérents de façon indépendante, de l'Association des ligneurs de la pointe de Bretagne et du Syndicat Professionnel des Pêcheurs Petits Métiers du Languedoc-Roussillon, ce sont près de 500 adhérents des façades Méditerranéenne et Atlantique que nous défendons. Plus de renseignements sont disponibles sur le site <http://www.plateforme-petite-peche.fr/>